



VOUS INFORME

SPECIAL LOI DEVAQUET

Le Ministre de l'Education Nationale M. Monory et le Ministre délégué chargé de l'enseignement supérieur M. Devaquet ont déposé un projet de loi d'orientations universitaires. Cette loi détermine pour les années à venir les missions, l'organisation, les diplômes pour tout l'enseignement supérieur. Ce texte loin d'apporter une réponse aux problèmes de l'Université est en fait extrêmement dangereux car c'est la remise en cause de tous les grands principes des droits acquis par les étudiants.

Le maître-mot de cette loi est l'autonomie des universités. Pour nous étudiants, il s'agit de comprendre la réalité que recouvre le mot "autonomie". En fait, il s'agit d'instaurer une concurrence entre les universités à tous les niveaux. Une commission d'évaluation sera chargée de classer les universités selon la qualité des diplômes qu'elles délivreront. Cela va entraîner une compétition entre universités, entre étudiants qui ne pourra que nuire à la qualité de nos études.

AUTONOMIE → SELECTION SOCIALE

C'est le droit pour chaque université de fixer librement ses droits d'inscription. Cette année, à Nancy, les droits d'inscription ont augmenté de 100,00 F. L'UNEF au niveau national a réussi à fixer le montant des droits à 450,00 F alors que certaines universités (Aix en Provence) proposaient des droits d'inscription à 2 000 F. De plus, le désengagement de l'Etat (suppression de la subvention à la Sécurité sociale étudiante -30 milliards de F-) a entraîné une hausse de 200,00 F. A cela s'ajoute les mutuelles.

Avec l'autonomie financière, il faut s'attendre à pire encore. Les étudiants défavorisés financièrement n'auront comme seul recours et seul droit de s'inscrire dans des universités "pauvres". Cette politique de sélection sociale est grave : de 81 à 86, le nombre d'enfants d'ouvriers accédant à l'enseignement supérieur est passé de 13 % à 8 %.

LES CONDITIONS D'ACCES: une sélection arbitraire

Chaque université pourra fixer librement ses capacités d'accueil, les modalités de passage entre les différents cycles et surtout le droit de fixer les conditions d'accès en 1er cycle (concours, dossiers, examens...) ainsi le bac ne sera plus considéré comme la condition suffisante pour accéder à l'université. C'est la voie ouverte à la sélection arbitraire. C'est la possibilité pour les facs d'instaurer un concours entre le DEUG et la licence.

REMISE EN CAUSE DES DIPLOMES NATIONAUX

Ces mesures favorisent une concurrence sauvage entre les universités et les filières (universités d'élite/universités "poubelles"). Les diplômes nationaux seront supplantés par des diplômes d'universités soumis encore à la concurrence (un diplôme reconnu à Nancy ne le sera forcément pas dans une autre université). Ces diplômes "maison" n'auront pas la même valeur sur le marché du travail.

AVEC L'UNEF AGISSONS POUR LE RETRAIT DE CES MESURES

Ce projet grave de conséquences pour nos études n'est pas encore adopté. Il est possible d'obtenir son rejet total ou partiel. Les organisations d'enseignants et l'UNEF agissent dans ce sens. Le projet devait être adopté en juin ; notre action a permis le report à octobre. Les délégués nationaux de l'UNEF ont contacté tous les députés pour leur dire notre objection à ce texte et leur demander de défendre notre position. De nombreux députés sont d'ores et déjà hostiles à cette loi. Partout l'UNEF a décidé d'engager l'action contre la LOI DEVAQUET.

DANS CETTE BATAILLE, TOUS LES ETUDIANTS ONT LEUR PLACE AVEC L'UNEF

Bulletin d'adhésion

NOM :

Prénom :

Adresse :

Filière d'études :

A renvoyer : U.N.E.F. Association des étudiants en lettres
23 Boulevard Albert 1er - 54000 NANCY